

Dispositif départemental EIP 91

Les enfants intellectuellement précoces ou à haut potentiel représentent 2 à 3 % de la population scolaire dans toutes les catégories sociales. Au moins un tiers d'entre eux est en situation d'échec scolaire relatif ou massif. Leurs profils sont variés et singuliers mais présentent des constantes qu'il convient de repérer pour améliorer leur prise en charge. L'information sur la précocité intellectuelle, ses signes identifiables et les réponses à apporter, nécessitent la mobilisation de toute la communauté scolaire et des familles. La mise en place d'un PPRE peut permettre d'adapter les contenus d'apprentissage ou de décloisonner des enseignements au profil cognitif et aux besoins spécifiques de chacun.

Depuis septembre 2012, le département de l'Essonne a mis en œuvre un dispositif expérimental d'accueil pour les élèves intellectuellement précoces du CM2 à la 3^{ème} dans trois collèges : Pablo Neruda à Brétigny, César Franck à Palaiseau et Nicolas Boileau à Saint Michel-sur-Orge sont les trois collèges engagés dans le dispositif expérimental départemental. Ce réseau intègre également les écoles des circonscriptions de Brétigny-sur-Orge et Palaiseau. D'autres établissements se préparent à intégrer le dispositif pour la rentrée 2013 (annexe 1). Le premier objectif est d'organiser un maillage du département afin de scolariser les élèves près de chez eux. Dans le cadre de ce réseau, en partageant leurs expériences, les trois collèges ont vocation à devenir des établissements ressources. Le second objectif, vise à intégrer dans le dispositif des établissements aux caractéristiques différentes (ECLAIR, PCS défavorisées...).

En quoi consiste le dispositif départemental ?

- Un groupe départemental de pilotage
- Une commission départementale EIP
- Trois établissements « pilote »
- Une coordonnatrice du dispositif départemental EIP

Un groupe départemental de pilotage a été mis en place et est animé par la Directrice Académique Adjointe des Services de l'Éducation Nationale. Il est composé de personnels de direction des trois collèges pilotes et d'un proviseur, d'inspecteurs, de personnels des services départementaux de l'Éducation nationale et de l'INS HEA. L'objectif de ce groupe de travail est d'ajuster au fur et à mesure les actions proposées en fonction des problématiques rencontrées. La Mission d'Appui aux Expérimentations (MAE) apporte ses compétences pour le suivi de l'ensemble du projet et la formation. Le Fonds Social Européen (FSE) soutient financièrement les actions de recherche et de formation. L'INS HEA suit ce projet au niveau de la formation et de la recherche.

Une commission départementale EIP est créée depuis la fin de l'année scolaire 2011/2012. Son objectif est d'étudier et d'analyser toutes les demandes des familles concernées, soit pour entrer dans le dispositif départemental pilote, soit pour apporter des conseils concernant la problématique d'un élève scolarisé dans son établissement de secteur, et ce de la maternelle au lycée. Les réponses proposées sont toujours individuelles, ajustées au mieux aux besoins éducatifs particuliers de chacun. Lorsque l'élève reste sur son secteur. Un partenariat avec l'établissement est possible notamment lors de réunions d'équipes éducatives, et la proposition d'outils ou d'actions spécifiques.

Un poste de **coordonnateur du dispositif départemental EIP** a été spécialement créé en septembre 2012 : Florence PÂRIS, florence.paris1@ac-versailles.fr

A – Dans le second degré

L'objectif du dispositif départemental est de proposer des réponses pédagogiques adaptées à chaque enfant à haut potentiel et de créer, en lien avec les parents et l'élève, un véritable accompagnement personnalisé. Les dossiers des élèves sont tout d'abord étudiés par la commission départementale et les réponses sont soumises à l'approbation des familles.

B – Dans le premier degré

Les professeurs des écoles repèrent les élèves EIP et font appel au psychologue scolaire qui pose le diagnostic à la suite d'une évaluation psychologique associée ou non à des éléments médicaux. Chaque élève doit pouvoir bénéficier d'une différenciation pédagogique en fonction des besoins identifiés. La prise en charge de ces élèves se traduira rapidement par le développement d'un axe majeur dans le cadre de la liaison écoles/collège. Parfois, à la demande de l'équipe et/ou des familles, la tenue d'une équipe éducative avec la coordonnatrice départementale sera envisagée.

Réseau du dispositif EIP - 91 (Annexe 1)



 Collèges rentrée 2012

BRETIGNY, PALAISEAU, SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

 Collèges rentrée 2013

BRUNOY, BURES-SUR-YVETTE, COURCOURONNES, ETAMPES, EVRY, ITTEVILLE, GIF-SUR-YVETTE, VERRIERES-LE-BUISSON.

 Lycées rentrée 2013

BONDOUFLE, LIMOURS.